

CLADE

Coordination Limousine Anti-Déchets nucléaires
5, rue Porte Panet - 87000 Limoges

Limoges, le 24 Juillet 2006

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Objet : Enquête Publique - Périmètres de protection des étangs de Beaune, du Gouillet et de la Crouzille - réserves d'eau potable de la Ville de Limoges.

Sources et Rivières du Limousin, et la CRII-RAD, nous ayant signalé que lors de l'enquête publique en référence, la Ville de Limoges vous avait transmis le rapport CRII-RAD effectué pour le compte du Service des Eaux, et intitulé "Assistance technique sur la préparation de l'enquête publique concernant l'étang de la Crouzille et l'étang du Gouillet", et que les recommandations émises par le laboratoire indépendant n'avaient pas été jointes au dossier consulté par le Public, nous sommes amenés à contester le bon déroulement de cette enquête.

En effet, et ainsi que vous le savez certainement, la CRII-RAD, qui a effectué une pré-étude radiologique sur la Division Minière de la Crouzille, obtenue par la population du Limousin, et commandée par Les Conseils Général et Régional (Hte-Vienne/Limousin), jouit auprès des habitants du Limousin d'un capital de confiance qui ne s'est pas démenti et il est regrettable que les recommandations émises dans ce cas précis n'aient pu être consultées par les premiers intéressés;

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître les moyens que vous comptez mettre en oeuvre pour respecter l'esprit de l'Article L. 123-9 du Code de l'Environnement qui nous vous le rappelle, précise : "Le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête conduit l'enquête de manière à permettre au Public de prendre une **connaissance complète du projet** et de présenter ses appréciations, suggestions et contre-propositions...le maître d'ouvrage communique au public les documents existants que le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête juge utiles à la bonne information du public"

Bien évidemment, s'il ne peut être remédié à cet oubli, nous demandons l'annulation de l'enquête publique, purement et simplement.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos salutations distinguées.

Destinataires : . Monsieur Geirmaert, 17 rue de la Fonderie - 87000 Limoges
. Monsieur Aubisse, Lotissement Gravataud - 87110 Solignac
. Monsieur Becker, 9 rue du Puy Las Hautas - 87510 St-Jouvent